

CHARTRE

Commission d'élevage lièvre Sous l'affixe : « de la Commission des Capucins »

Préambule

En s'appuyant sur les adages « l'union fait la force » et « toutes les bonnes idées ne sont pas dans la même tête, tous les bons chiens dans le même chenil... », il a été décidé en 2007 lors la nationale d'élevage de Saint Gely du Fesc et sous l'impulsion du président Jean Luc ARMANDI, de créer une commission d'élevage lièvre.

Pourquoi une commission d'élevage lièvre ?

Tout d'abord pour lister les moyens permettant de détecter et de juger les qualités de nos chiens courants suisses dans la voie du lièvre et enfin pour améliorer et pérenniser ce patrimoine génétique.

Une dizaine de propriétaires volontaires ont répondu à l'invitation afin de participer à une première rencontre en hiver 2007 (Cf. revue du Club n°60). Ils ont décidé de constituer des lots homogènes (dans la façon de chasser) avec des chiens issus de propriétaires différents. Lors du bilan de ces deux journées, les discussions entre les différents protagonistes ont permis de faire émerger une définition commune et collégiale du chien à lièvre « idéal ». A ce titre, il a été décidé de mettre en place une orientation d'élevage, basée sur la mise en commun du patrimoine génétique des chiens pour obtenir ce chien à lièvre « idéal », en s'appuyant sur les expériences de chaque éleveur, bonnes ou mauvaises.

Club Français des Brunos et des Chiens Courants Suisses

Bruno St Hubert Français

Lucernois

Bernois

Bruno

Schwytzois

Petit Courant Suisse

TABLE DES MATIERES

Article 1 - Les qualités de chasse à rechercher	1
Article 1.1 - Le mental	1
Article 1.2 - Les aptitudes pendant les phases de chasse	1
Sous article 1.21 - Le découpler	1
Sous article 1.22 - La quête et le rapprocher	1
Sous article 1.23 - La menée	1
Sous article 1.24 - Les défauts et balancers	1
Article 2 - Les engagements	1
Article 2.1 – La sélection des géniteurs	1
Article 2.2 - La gestion de la portée	1
Sous article 2.21 - Le propriétaire de la lice	1
Sous article 2.22 – La répartition de la portée	1
Sous article 2.23 - Le suivi des chiots	1
Article 2.3 – La signature de la charte	2
Annexe 1 - Fiche terrain	3
Annexe 2 - Fiche individuelle	4
Annexe 3 - Contrat de gestion des portées	5
Annexe 4 - Abandon de portée (modèle SCC)	6

Article 1 - Les qualités de chasse à rechercher

Article 1.1 - Le mental

Le chien à lièvre doit être docile, sage, équilibré, intelligent avec une grande passion pour la chasse du lièvre.

Article 1.2 - Les aptitudes pendant les phases de chasse

Sous article 1.21 - Le découpler

Dès son découpler (et quel que soit l'heure de la journée), il doit rechercher calmement la voie de l'animal, évoluer le nez collé au sol, s'arrêter et annoncer dès la première émanation rencontrée.

Sous article 1.22 - La quête et le rapprocher

Il doit remonter cette voie de manière efficace et appliquée en étant juste dans ses récris. Il doit reculer et repasser sur la voie le moins possible. Il doit être droit, requérant mais ralliant. Il doit être capable de démêler les voies de la nuit avec détermination pour aller lancer. Il ne doit pas courir. Il ne doit pas se laisser perturber par ses congénères.

Sous article 1.23 - La menée

Sur le debout, le chien doit être abondant, droit dans la voie, avec un train le plus soutenu possible.

Sous article 1.24 - Les défauts et balancers

Lors des défauts, le chien doit s'arrêter de courir et de crier. Dans un premier temps, il doit rechercher la voie de l'animal en décrivant des cercles le plus près possible autour du point de perte, avec calme et ténacité. Dans un deuxième temps, il doit faire preuve d'initiative, de perçant tout en étant ralliant, sans se laisser perturber par ses congénères.

Article 2 - Les engagements

Article 2.1 - La sélection des géniteurs

Afin de détecter les sujets les plus proches du chien à lièvre (confirmés ou confirmables) comme définis dans l'article 1, les participants utiliseront la « fiche terrain » (Cf. *Annexe 1*). Les meilleurs accouplements seront décidés de manière collégiale par les participants. A cette occasion, la « fiche individuelle » (Cf. *Annexe 2*) des géniteurs retenus sera finalisée.

Article 2.2 - La gestion de la portée

La portée sera mise à la disposition de la commission d'élevage et déclarée sous l'affixe « *la Commission des Capucins* » (afin d'assurer la traçabilité de ce patrimoine génétique mis en commun). Les modalités de gestion sont précisées dans le « contrat de gestion de portée » (Cf. *Annexe 3*)

Sous article 2.21 - Le propriétaire de la lice

Le propriétaire de la lice s'engage à déclarer la portée à la Société Centrale Canine et à régler les frais d'inscription. Il s'engage à s'assurer du bon déroulement de la gestation et à élever les chiots dans les meilleures conditions. Il abandonnera la portée (lors de l'inscription des chiots) selon le formulaire de la SCC (Cf. *Annexe 4*) au bénéfice de la commission. En compensation, il recevra des acquéreurs une somme représentant :

- o le prix de revient du chiot (frais de déclaration et d'inscription, vaccination, tatouage au dermographe chez un vétérinaire, et nourriture),
- o les frais de vétérinaire éventuels en cas de problème sur présentation des justificatifs,
- o les frais de déplacement pour un des géniteurs (carburant, autoroutes) sur présentation des justificatifs.

Ces frais seront divisés par le nombre total des chiots issus de la portée.

Sous article 2.22 - La répartition de la portée

Les propriétaires, de l'étalon et de la lice, pourront prétendre à 1 chiot chacun (le propriétaire de l'étalon étant prioritaire lors du choix). Le reste de la portée sera réparti entre les candidats signataires du contrat de la portée et après tirage au sort de l'ordre de choix si nécessaire.

Sous article 2.23 - Le suivi des chiots

Tous les sujets produits devront être obligatoirement présentés lors d'une des commissions d'élevage, entre 6 et 18 mois. En aucun cas, le destinataire ne pourra se séparer du chiot qui lui a été confié avant une présentation à une commission qui donnera ou non son aval. Passé cette commission, si le chien n'est pas conservé, celui-ci sera proposé en priorité aux membres de la commission d'élevage puis aux autres membres du club.



Article 2.3 – La signature de la charte

La signature de la charte est la condition sine qua non à la présentation des chiens à la commission d'élevage. Conformément aux engagements pris ci-dessus, chaque adhérent à la commission d'élevage lièvre du Club Français des Brunos et des Chiens Courants Suisses s'engage à respecter la présente charte. La violation de cet engagement est motif d'exclusion. En adhérant à la commission d'élevage lièvre, le propriétaire du chien s'engage :

- A respecter la réglementation en vigueur régissant l'élevage canin et à se tenir informer des évolutions législatives et réglementaires,
- A exercer sa passion sur le terrain avec respect et savoir vivre tant à l'égard des chasseurs que du grand public et représenter dignement l'éthique de la charte d'élevage,
- A collaborer étroitement avec l'ensemble des membres de la commission d'élevage dans un esprit d'échange et constructif,
- A ne pas utiliser sa participation à la commission d'élevage dans un but de profit personnel ou financier,
- A mettre son chien à la disposition de la commission pour d'éventuelles saillies.

Cette charte a été rédigée par l'ensemble des membres de la commission d'élevage lièvre du Club Français des Brunos et des Chiens Courants Suisses sous l'affixe « de la Commission des capucins » réunis le 8 et 9 Décembre 2007 à Réalville (Tarn et Garonne).

Les membres de la commission :

Bernard BOYER

Carole BOYER

Karine GOUYGOU

Alain LOPEZ

Serge MARNAC

Michel MENUU

Franck MOUFFLET

Cyril MOREAU

Fait à, le juillet 2009.

Le signataire participant

(Mention « Bon pour acceptation précédée des initiales au bas de chaque page »)

NOM et Prénom



Annexe 1 – Fiche terrain

Couleur_ collier	LOT N° 1 Matin	LOT N° 2 Matin	LOT N° 3 Après midi	LOT N° 4 Après midi
BLEU				
BLANC				
ROUGE				
VERT				
JAUNE				
VIOLET				
SANS				
ORANGE				
OBSERVATIONS SUR LE LOT				

Couleur_ collier	Nom_ chien(ne)	Sexe		Variété		QUETE			RAPPROCHE			MENEÉ			DEFAUTS			TYPE		
		F	M	Bruno	Bernois	-	O	+	-	O	+	-	O	+	-	O	+	-	O	+
Bleu		F	M	Bruno	Bernois	-	O	+	-	O	+	-	O	+	-	O	+	-	O	+
Blanc		F	M	Bruno	Bernois	-	O	+	-	O	+	-	O	+	-	O	+	-	O	+
Rouge		F	M	Bruno	Bernois	-	O	+	-	O	+	-	O	+	-	O	+	-	O	+
Vert		F	M	Bruno	Bernois	-	O	+	-	O	+	-	O	+	-	O	+	-	O	+
Jaune		F	M	Bruno	Bernois	-	O	+	-	O	+	-	O	+	-	O	+	-	O	+
Violet		F	M	Bruno	Bernois	-	O	+	-	O	+	-	O	+	-	O	+	-	O	+
Sans		F	M	Bruno	Bernois	-	O	+	-	O	+	-	O	+	-	O	+	-	O	+



Annexe 2 – Fiche individuelle

NOM SEXE Identification L O F
 Date de naissance PÈRE MÈRE Fratrie ___ Frères ___ Sœurs

BEAUTÉ

Aspect général	Taille	Poil / Couleur
Tête / Denture	Corps	
Membres antérieurs	Membres postérieurs	Fouet/mouvement

Remarques :

TRAVAIL

Cotation _____

Qualif. Beauté:	La quête	La quête	Le rapprocher	Le lancer
Champion <input type="checkbox"/>	actif <input type="checkbox"/>	actif <input type="checkbox"/>	accroché <input type="checkbox"/>	appliqué <input type="checkbox"/>
Excellent <input type="checkbox"/>	calme <input type="checkbox"/>	calme <input type="checkbox"/>	droit <input type="checkbox"/>	retirée <input type="checkbox"/>
Très bon <input type="checkbox"/>	appliqué <input type="checkbox"/>	appliqué <input type="checkbox"/>	ralliant <input type="checkbox"/>	bavard <input type="checkbox"/>
Bon <input type="checkbox"/>	requérant <input type="checkbox"/>	requérant <input type="checkbox"/>	tenace <input type="checkbox"/>	
Assez bon <input type="checkbox"/>				
Insuffisant <input type="checkbox"/>				
N. Elevage <input type="checkbox"/>				
S. Race <input type="checkbox"/>				
	La menée	Le forlonger	Le défaut	
	rapide <input type="checkbox"/>	celleur <input type="checkbox"/>	accroché <input type="checkbox"/>	requérant <input type="checkbox"/>
	ralliant <input type="checkbox"/>	ameuté <input type="checkbox"/>	bat l'eau <input type="checkbox"/>	avants <input type="checkbox"/>
	chemin <input type="checkbox"/>	percant <input type="checkbox"/>	de change <input type="checkbox"/>	arrière <input type="checkbox"/>
	criant <input type="checkbox"/>	de retour <input type="checkbox"/>	de chemin <input type="checkbox"/>	de change <input type="checkbox"/>
	Quantité des récris	Qualité de la gorge		
	muet <input type="checkbox"/>	hurleur <input type="checkbox"/>	cogneur <input type="checkbox"/>	
	peu abondant <input type="checkbox"/>	grave <input type="checkbox"/>	aigu <input type="checkbox"/>	
	abondant <input type="checkbox"/>	cassée <input type="checkbox"/>	claire <input type="checkbox"/>	
	très abondant <input type="checkbox"/>	flûtée <input type="checkbox"/>	redoublée <input type="checkbox"/>	

Qualif. Chasse :

Champion
 Excellent
 Très bon
 Bon
 Assez bon
 Insuffisant

Évaluation :

mini ①
 ②
 ③
 maxi ④

Meilleurs Brevets :

COMPORTEMENT

Avec les étrangers	Avec son maître	Chenil / congénères	Nourriture
crainitif <input type="checkbox"/>	complice <input type="checkbox"/>	bagarreur <input type="checkbox"/>	difficile <input type="checkbox"/>
réserve <input type="checkbox"/>	indépendant <input type="checkbox"/>	dominant <input type="checkbox"/>	facile <input type="checkbox"/>
équilibré <input type="checkbox"/>	affectueux <input type="checkbox"/>	soumis <input type="checkbox"/>	gourmand <input type="checkbox"/>
confiant <input type="checkbox"/>	couard <input type="checkbox"/>	aboyeur justifié <input type="checkbox"/>	
exhubérant <input type="checkbox"/>		" fréquent <input type="checkbox"/>	
		" intempestif <input type="checkbox"/>	

Remarques :

TARES

Remarques :



ACCROCHE	Se dit d'un chien qui reste à la voie
ACTIF	Chien qui recherche activement la voie de l'animal
APPLIQUE	Chien méthodique, qui prend le temps sur les émanations
AVANTS	Chien qui cherche loin devant son défaut
BAT L'EAU	Chien capable d'empaumer la voie de l'animal dans l'eau
BAVARD	Chien qui crie un peu trop
CALME	Chien qui ne court qu'à bon escient
CELLEUR	Chien qui a la voie de l'animal et qui ne le dit pas
CHEMIN	Chien capable d'empaumer la voie sur un chemin et de donner de la voix
CONFIANT	Chien qui vient au contact d'une personne étrangère
COUARD	Chien poltron
CRAINTIF	Chien qui ne peut pas être attrapé par une personne étrangère
CRiant	Chien qui donne de la voie
DE CHANGE	Chien qui ne change pas d'animal pendant la chasse
DE RETOUR	Se dit d'un chien qui revient au point de lâché après la chasse
DEFAUT	Être en défaut, c'est avoir perdu la trace d'un gibier
DROIT	Se dit d'un chien qui reste droit sur la voie
EMPAUMER	Empaumer une voie, c'est bien la suivre
FORLONGER	Suivre la voie chaude d'un animal avec difficulté, lentement
LANCEUR	Chien qui met l'animal debout
MENEE	Suivre la voie chaude d'un animal
PERCANT	Chien qui cherche à aller de l'avant
QUETE	Le chien cherche une voie
RALLIANT	Se dit d'un chien qui rejoint ses congénères
RAPPROCHER	A partir du moment où le chien empaume une voie
REQUERANT	Chien qui recherche la voie qu'il a perdu
RESERVE	Chien qui vient pas au contact d'une personne étrangère mais qui peut être attrapé par elle
RETIREE	Dernier parcours du lièvre avant de se gîter
TENACE	Se dit d'un chien courageux dans les défaut, qui insiste pour reprendre sa voie



Annexe 3 - Contrat de gestion des portées

Le dit contrat définit les conditions et les modalités quant à la gestion des chiots issus de la saillie suivante, dans un souci de transparence pour la répartition des chiots.

Lice

Nom : _____ Affixe : _____ LOF : _____ / _____

Propriétaire : _____ Tél : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Étalon

Nom : _____ Affixe : _____ LOF : _____ / _____

Propriétaire : _____ Tél : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Modalité de la saillie

Le propriétaire de la lice devra prendre toutes les précautions nécessaires pour garantir la réussite de la saillie. Délais des chaleurs, saillie avec un seul mâle.

Au domicile de l'étalon : Autre : _____

Répartition des chiots

Le choix aura lieu dans cet ordre à raison d'au moins un chiot par personne dans la limite disponible. Le propriétaire de l'étalon qui ne pourrait accueillir un chiot, ne saurait prétendre à sa valeur pécuniaire.

Prop de la lice : __ Prop de l'étalon : __ M. _____ M. _____

M. _____ M. _____ M. _____

Conditions de cession

Au cours de la 9ème semaine dans la mesure du possible, chiots tatoués, vermifugés, vaccinés, inscrits au LOF.

Au domicile de la lice : Autre : _____

Contre la somme de : _____ € Autre : _____

Obligations de conservation

Le propriétaire du chiot s'engage à le conserver et à le présenter entre son huitième et quinzième mois à la commission d'élevage.

Si le chiot n'est pas confirmable : après constatation par un autre membre de la commission, le chiot est euthanasié.

Conditions de rétrocession

Les chiots seront rétrocédés en priorité aux autres propriétaires de la fratrie, aux mêmes conditions de cession.

Lu et approuvé le : __ / __ / __ à _____

Un exemplaire par personne



Annexe 4 – Abandon de portée (modèle SCC)



Société Centrale Canine
pour l'amélioration des races de chiens en France
155 avenue Jean Jaurès - F 93535 Aubervilliers Cedex
T 0033 (0)1 49 37 54 00 - F 0033 (0)1 49 37 01 20 - W www.scc.asso.fr

N° de dossier

A remplir par le demandeur

SCC-ADP / 02-2003

ABANDON DE PORTEE

Ce formulaire doit être rempli en lettres capitales.

Je soussigné : _____

déclare abandonner en faveur de:

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

la portée de la chienne : _____

Née (ou à naître) : _____

Les certificats de naissance seront émis et adressés, OBLIGATOIREMENT au nom et à l'adresse du bénéficiaire de la portée et sous son affixe s'il en est détenteur.

Pour accord _____ A _____

le _____

Signature du bénéficiaire de la portée

le _____

Signature du propriétaire de la femelle

